COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2004

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, Maire

Mme LESIEUR Evelyne, MM RAVIER Marc, BOCHET Marcel, AMEVET Daniel, THIAFFEY Jean-François, adjoints.

Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, FAVIER Stéphanie, GROS Danielle, MACALUSO Claude.

MM DALDOSSO Serge, DALLA COSTA René, VARESANO José.

Absents excusés :

BUTTARD Eric (procuration à M. TOURNABIEN Marc), CANTIN Philippe (procuration à M. DALLA COSTA René), VIARD Marcel (procuration à Mme LESIEUR Evelyne), MEULLE Bruno, GROS Joël.

Secrétaire de séance :

THIAFFEY Jean-François

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie. A l'unanimité des présents le maire est autorisé à rajouter ce point. Il rappelle la nécessité de l'ouverture d'une ligne de crédit de 400 000 € permettant de couvrir les dépenses d'investissement du budget 2004 dans l'attente des subventions attendues.

Plusieurs organismes de crédit ont été sollicités. Le conseil après avoir délibéré, choisit l'offre la plus avantageuse, celle de la Caisse d'épargne des Alpes.

- Montant : 400 000 €
- Durée: 1 an
- Taux du T4M + marge :
- Commission de mise en place : 200 €

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2004.

Dans le tableau de subventions aux associations il convient de rajouter Ski et Montagne avec la somme de 2090 €

Pour le lotissement St Antoine il y a réellement 22 lots à vendre.

Ces remarques faites, le compte rendu est accepté à l'unanimité

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION des 3 taxes ménage pour 2004

Depuis 2001 les taux des taxes communales ont baissé pour comparer le rajout de la part intercommunale. Nos taux d'imposition pour la taxe d'habitation et le foncier bâti sont inférieurs à la moyenne départementale et nationale des communes de la même strate d'habitants.

Sachant que la taxe des ordures ménagères est appelée à augmenter le conseil vote à l'unanimité la stabilité des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti).

Cette année, les taux de la communauté de communes disparaissent et s'ajoutent aux taux communaux

3. ATTRIBUTION LOTS AU LOTISSEMENT ST ANTOINE.

Après la fixation du prix définitif de 52 €le m2, 13 personnes ont répondu favorablement. Les lots seront attribués suivant l'ordre chronologique des lettres de demande. Une commission d'élus composée de : M. TOURNABIEN Marc, Mme CHOMAZ Josiane, Mme BUFFAZ Bernadette, M. BUTTARD Eric, M. DALLA COSTA René et M. AMEVET Daniel, examinera les cas particuliers. Un acompte sera demandé à la signature du contrat de réservation.

4. BAUX ALPAGE MONTDENIS

Afin d'assurer la continuité de l'exploitation pour les agriculteurs qui mettent leurs animaux en alpage et de leur permettre de bénéficier des primes agricoles il s'avère qu'il y a lieu de revoir le bail de l'alpage de Montdenis.

Unanimement le conseil décide de partager l'alpage comme suit :

- Le groupement pastoral composé des différents alpagistes louera 102,33 ha
- M DETRE, agriculteur à Montdenis louera 252,74 ha

Le prix de location à l'hectare est fixé à 13.27 euros/an.

5. AVIS DE LA COMMUNE SUR AUTORISATION CARRIERE APPRIN.

Le conseil donne un avis favorable sous réserve de la prise en compte et du traitement des nuisances engendrées par l'exploitation de cette carrière.

6. VENTE PARCELLES COMMUNALES A M. ET Mme TOYE.

Le conseil accepte à l'unanimité la vente de deux parcelles pour une contenance totale de 687 m2 au prix de 7,62 €m2.

L'acquéreur aura à sa charge les frais liés à la division des parcelles et supportera les frais de branchement aux divers réseaux.

7. AFFILIATION CENTRE NATIONAL ACTION SOCIALE PERSONNEL COMMUNAL.

Le conseil donne un avis favorable pour que les personnels communaux retraités qui le souhaitent continuent de bénéficier des prestations du CNAS.

Les agents retraités et la commune continueront donc à cotiser pour que cela soit possible.

8. REPRISE GARAGE GRANGE FERNANDE.

Une indemnité de 3050 € pour deux garages avait été proposée. Les héritiers font valoir l'état et la dimension des deux garages et rappellent les indemnités versées pour des garages identiques. Les élus proposent un compromis avec une nouvelle proposition à 3 811 € pour les deux garages.

9. COURRIER DE M. ET MME COVAREL.

Les propriétaires demandent une nouvelle fois l'aménagement d'un accès pour leur propriété sur le parking communal du rond point Sallière.

Ils cèderaient gratuitement dans la négociation le terrain pour construire le nouveau trottoir qui conduit à l'école et des terrains dans l'emprise de la route du Poutet.

Après délibération le conseil à l'unanimité, donne un avis défavorable à la demande de création d'un accès et autorise M le Maire à lancer si nécessaire une Déclaration Utilité Publique pour la réalisation du trottoir indispensable à la sécurité des piétons.

10. AVENANT MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DDAF SUR REFECTION D'EAU MONTDENIS.

Le conseil accepte la modification de la formule de révision du prix du marché de maîtrise d'œuvre.

11. DEMANDE DE SUBVENTION DEPRESSAGE PLANTATION LA COCHE.

Il faut supprimer certains arbres pour favoriser le développement de la plantation.

A l'unanimité la demande de subvention est acceptée.

12. DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION DES LOGEMENTS DE VILLARDCLEMENT ET DU GROUPE SCOLAIRE.

Suite à sa politique de réhabiliter les logements vacants, le conseil donne un avis positif à cette demande. Le départ des travaux est programmé au 15 juin 2004.

13. APPROBATION DELIBERATION DE LA REGIE ELECTRIQUE.

A l'unanimité le conseil approuve les 4 délibérations mises par le conseil d'exploitation de la régie électrique lors de sa réunion du 23 mars 2004

- compte administratif 2003 (dépenses 550499,54 recettes 943492,79 excédent 392993,25)
- affectation de l'excédent du budget 2003 en rapport à nouveau
- approbation du compte de gestion 2003 de M. le receveur en conformité avec le compte administratif 2003 de la régie.
- Vote du budget primitif 2004 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1 165 000 €

La régie électrique investit environ 80 000 € pour l'enfouissement des lignes et la remise à jour des transformateurs.

L'ouverture du marché d'électricité est fixée au 1^{er} juillet 2004 pour les entreprises et au 1^{er} juillet 2007 pour les particuliers.

14. COMPTES RENDU REUNIONS ET COMMISSIONS.

Mme Josiane CHOMAZ nous fait le compte rendu du SAAEMM

- les comptes ont été votés à l'unanimité
- statu quo sur les clés de répartition
- la télégestion est terminée
- pour les années à venir il ne reste que l'entretien
- les emprunts se termineront en 2015
- une assurance de génie civil a été demandée.

M. Marcel BOCHET nous fait le compte rendu du Syndicat du Pays de Maurienne Transport scolaire :

- les comptes sont équilibrés
- augmentation de 8% en 2004
- la nouvelle réglementation impose que chaque enfant soit attaché
- l'ancienne réglementation tolérait trois enfants sur deux sièges.

Abattoir Maurienne

Cet équipement permet de gérer l'activité des bouchers et éleveurs de notre vallée.

Au départ il était prévu pour 300 tonnes de viande. Aujourd'hui le tonnage se stabilise entre 550 et 600 t / an.

15. QUESTIONS DIVERSES

- -M. le maire rappelle que le contrat de l'animatrice ROSSAT Aurélie n'a pas été renouvelé et nous fait part de l'embauche de ROCHAS Céline.
- -M le Maire souhaiterait que l'on réactive la création d'une association foncière pastorale sur le bas de la commune.
- -Certains conseillers font part de leur inquiétude de voir acheter des ordinateurs pour la communauté de commune en Irlande auprès de l'entreprise américaine DELL. M. le Maire répond qu'à l'heure actuelle il n'a pas signé de bon de commande.

Pour l'ADSL, 120 contrats signés ont été transmis en mairie. Par conséquent une pré ouverture chez le fournisseur France Télécom a été demandée.

L'ADSL pourrait être disponible à St Julien début 2005.

Le Maire lève la séance à 23h35